



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes OFROU

Route nationale N05 / Section 64



UPlANS Colombier – Cornaux

Section d'entretien: N05.64

Canton: Neuchâtel

Objet / Lot: 24.05.64.311.04

Commune: Colombier, Auvernier, Neuchâtel, Hauterive, St-Blaise, La Tène, Cornaux

Km d'entretien: 32.100 à 48.400

RBBS: N5: 320±100 à 480±400

Désignation TDcost: 080142

Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet

Domaines T/U-K-T/G-BSA

Module Y: Bibliographique bases légales / Abréviations

Auteur:



Groupe AJS
p.a. AJS ingénieurs civils SA
Rue de la Place-d'Armes 5
2001 Neuchâtel



C+E Planing AG
Bahnhofweg 17 CH-5610 Wohlen AG Tel. 056 618 62 00 Fax 056 618 62 09

Date d'établissement / Date de révision:

Version

Date

Remarques

Nom du document interne:

V 2.0

21.09.2015

GIC_Module Y_V2.0_20150921.docx

Direction du projet

Office fédéral des routes OFROU
Filiale d'Estavayer-le-Lac
Place de la Gare 7
1470 Estavayer-le-Lac

Approuvé le:

Approuvé par:

Index des révisions

Version	Modifications	Date
1.0	Modèle de documentation Type C	12.12.2014
2.0	Modification du titre du dossier : <i>Gestion des incidents chantier</i> est remplacé par <i>Gestion des urgences sur les chantiers</i> .	21.09.2015

MODELE DE DOCUMENTATION TYPE C

Y-00 Bibliographique bases légales / Abréviations

Y-01 Bibliographique bases légales

Y-02 Abréviations

MODELE DE DOCUMENTATION TYPE C

Y-01 Bibliographique bases légales

1. Lois et ordonnances

Code des Obligations Suisse (CO) du 30. mars 1911 (RS 220).

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) (RS 418.012).

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) du 30. septembre 1957 (RS 0 741 621).

Loi fédérale sur les routes nationales (LRN), (RS 725.11), www.admin.ch

Ordonnance du 7 novembre 2007 sur les routes nationales (ORN), (RS 725.111), www.admin.ch

Loi fédérale du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et de la redevance autoroutière (LUMin) (RS 725.116.2).

Loi fédérale du 24 juin 1902 concernant les installations électriques à faible et à fort courant (Loi sur les installations électriques, LIE) (RS 734.0).

Ordonnance du 30 mars 1994 sur les installations électriques à courant faible (RS 734.1 ss).

Ordonnance du 30 mars 1994 sur les installations électriques à courant fort (Ordonnance sur le courant fort) du 30 mars 1994 (RS 734.2).

Ordonnance du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (Ordonnance sur les installations à basse tension, OIBT) (RS 734.27).

Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR) (RS 741.01).

Ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière (OSR)

Ordonnance du 20 novembre 1959 sur l'assurance des véhicules (OAV) (RS 741.31).

Ordonnance du 29 novembre 2002 relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR) (RS 741.621).

Loi fédérale du 15 décembre 2000 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim) (RS 813.1).

Ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) (RS 813.11).

Ordonnance du DFI relative à la personne de contact pour les produits chimique (RS 813.113.11).

Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement (LPE) (RS 814.01).

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM (RS 814.012), www.admin.ch

Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) (RS 814.20).

Ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux) (RS 814.201).

Ordonnance du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit (DPB) (RS 814.41).

Ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair) (RS 814.318.142.1).

Ordonnance du 10 décembre 1990 sur le traitement des déchets (OTD) (RS 814.600).

Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (RS 814.610).

Ordonnance du 18 mai 2005 sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim) (RS 814.81).

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1).

Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (RS 822.1).

Loi fédérale du 13 mars 1964 sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (RS 822.11).

Ordonnances 1 à 5 relatives à la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce, (RS 822.111.1), (RS 822.112), (RS 822.113), (RS 822.114) et (RS 822.115).

Ordonnance du 19 juin 1995 sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules (RS 822.221).

Loi fédérale du 17 juin 2005 concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (Loi sur le travail au noir, LTN) (RS 822.4).

Loi fédérale relative à la prévention des accidents et des maladies professionnelles (RS 822.5).

Loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA), (RS 832.20), www.admin.ch

Ordonnance du 20 décembre 1982 sur l'assurance-accidents (OLAA), (RS 832.202).

Ordonnance du 19 décembre 1983 sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA) (RS 832.30)

Ordonnance du 29 juin 2005 sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) (RS 832.311.141).

Ordonnance sur les conditions de sécurité régissant l'utilisation des grues (RS 832.312.15).

Lois et ordonnances cantonales, notices, instructions

Ordonnance relative au courant fort (NIN / NIV)

2. Directives, instructions, documentations et normes

Office fédéral des routes OFROU (2004), „Ventilation des tunnels routiers“.

Office fédéral des routes OFROU (2004), "Signalisation des équipements de sécurité dans les tunnels".

Office fédéral des routes OFROU (2001) "Construction des routes nationales, développement des projets“.

Office fédéral des routes OFROU, Tunnel-Task Force (2000) "Rapport final du 31 mai 2000".

Office fédéral de l'environnement (OFEV), section technique de sécurité (1999) « Incendies dans les tunnels routiers », analyse d'incendies sélectionnés ».

Office fédéral de l'environnement (OFEV) (1992), "Manuel III de l'ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM, Directives pour voies de communications".

Office fédéral de l'environnement (OFEV) (2001), "Critères d'appréciation II pour l'ordonnance sur les accidents majeurs OPAM, Directives pour voies de communication".

Office fédéral de l'environnement (OFEV) (2001), "Protection des eaux lors de l'évacuation des eaux des voies de communication.

Documentation lors de travaux sur les routes nationales (Manuel technique exploitation) y compris fiche technique résumant la directive.

Directive concernant la sécurité dans les tunnels 2004 (2004/54/EG).

Solution par branche pour la mise en œuvre de la directive 6508 de la CFST, Directive ASA, médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.

Directive CFST No. 6513

Manuel solution par branche N° 35 Services d'entretien des routes (Bralö SUD).

Evaluation des risques relatifs à la sécurité au travail sur les chantiers des routes à grand débit (routes nationales) sous trafic, (2012).

Norme SIA 465 „Sécurité des ouvrages et des installations“, édition 1998.

Directives-SUVA relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé p.ex. règles relatives aux travaux exécutés à l'intérieur de réservoirs et dans des locaux exigus (Suva-Form. 1416).

Autres directives et manuels solution des branches Bralö SUD cf. www.nationalstrassen.ch

Norme SN640 885c « Chantiers sur autoroutes et semi-autoroutes »

Manuel Gestion des événements OFROU (Handbuch Ereignisbewältigung ASTRA)

3. Associations professionnelles

Bpa Bureau de prévention des accidents

VSS Union des professionnels suisses de la route

SEV Association suisse des électriciens

SIA Société Suisse des ingénieurs et des architectes

MODELE DE DOCUMENTATION TYPE C

Y-02 Abréviations

APR	Auteur du projet
BAMO	Bureau d'Appui au Maître de l'ouvrage
BSA	Equipements d'exploitation et de sécurité (BSA)
CET	Centrale d'engagement et de transmission
CI (ELA)	Chef de l'intervention OFROU (C10) / Service d'intervention OFROU
DGT	Direction générale des travaux
DLT	Direction locale des travaux
EMS-CH	Système de gestion des équipements d'exploitation et de sécurité des routes nationales suisses (EMS-CH).
ENT	Entreprise
GIC-P	Gestion des urgences sur les chantiers en phase projet
GIC-R	Gestion des urgences sur les chantiers en phase réalisation
GPL	Chef de projet global
KUBA	Base de données MISTRA des tunnels et des ouvrages d'arts (KUBA)
MO	Maître de l'Ouvrage
NT/NRS	Téléphone Routes nationales / borne SOS
OPA	Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)
OPAM	Application de l'ordonnance sur les accidents majeurs
OPSI	Sécurité opérationnelle
OSR	Ordonnance sur la signalisation routière RS 741.21
ORCAN	Organisation d'intervention et de conduite en cas de catastrophe dans des situations extraordinaires
PN	Police Neuchâteloise
PR	Point repère (Système de repérage de base des routes nationales SRB)
PS	Police Secours
SELM	Section Electromécanique
SER	Sécurité au travail (SER)
SiBe-S	Chargé de sécurité du tronçon
SIS	Service d'Incendie et de Secours
StreMa	Gestionnaire du tronçon
UPlaN	Planification de l'entretien des routes nationales
UT	Unité territoriale (UT)
VM-CH	Gestion du trafic en Suisse (VM-CH)
VMZ-CH	Centrale nationale suisse de gestion de trafic
VoMa	Mesure anticipée